

Suppléments à la fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)  
selon Ordonnance sur les produits chimiques (OChim) suisse

**A SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

<b>Fabricant:</b>	Sonoswiss AG Sonnenstr. 417, CH-8262 Ramsen/SH Téléphone: 0041 / 52 742 80 10, Fax: 0041 / 52 742 80 18 Email: info@sonoswiss.ch Internet: www.sonoswiss.ch
<b>Renseignements en cas d'urgence:</b>	Centre suisse d'information toxicologique de Zurich (CSIT) Téléphone: 145 (seulement depuis la suisse)

**A SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**Composants selon Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) Annexe 2.2 :**  
<5% agents de surface anioniques, <5% agents de surface non ioniques, <5% phosphonates.

**A SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler (Suva)**

No. CAS	Désignation	Type	[mg/m <sup>3</sup> ]	[ml/m <sup>3</sup> ]	Notations / Remarques
1310-73-2	Soude caustique	VME	2 i		SSc
102-71-6	Triéthanolamine (Teneur: <5 %)	VME	5 i		

**A SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****Recommandations relatives au produit**

Neutraliser dans le bain en acier inox avec de l'acide de vinaigre ou de l'acide de citron et rejeter à l'égout, compte tenu de l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) et des règlements administratifs en vigueur locale ou éliminer comme déchets spéciaux selon Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD) et Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD).

**! A SECTION 15: Informations réglementaires**

**! Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM):** Annexe 1, chiffre 4: seuil quantitatifs 20 000kg.

**Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV) (Etat le 1<sup>er</sup> mars 2013) :**  
Exonération de la taxe sur les COV (COV mentionnés dans la liste positive des substances (annexe 1): 0%).

## ! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** Sonoswiss Cleaner T9 (SW-C T9)

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

#### ! Secteur d'utilisation [SU]

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

#### Usages déconseillés

#### Remarque

Ne pas utiliser en projection/pulvérisation.

#### Conditions d'utilisation recommandées

Concentré de nettoyage très alcalique liquide.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant / fournisseur** Sonoswiss AG  
Sonnenstr. 417, CH-8262 Ramsen/SH  
Téléphone +41 52 742 80 10, Fax +41 52 742 80 18  
E-Mail info@sonoswiss.ch  
Internet www.sonoswiss.ch

**Service des renseignements** Email: info@sonoswiss.ch  
Téléphone +41 52 742 80 10

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Renseignements en cas d'urgence** Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, Zürich  
Téléphone +41 44 251 51 51

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Met. Corr. 1	H290	Jugement d'expert et détermination de la force probante.
Skin Corr. 1A	H314	Méthode de calcul.
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul.

#### Consignes en cas de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

## Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05

**Mot signal**

Danger

**Consignes en cas de danger**

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Consignes de sécurité**

- P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
P260 Ne pas respirer les brouillards/aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un médecin.  
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P405 Garder sous clef.

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette**

alkylpolyglycoside, hydroxyde de sodium

**2.3. Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

**! SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

non applicable

**3.2. Mélanges****Description**

Mélanges alcaliques aqueux d'agents de surface anioniques et non ioniques, hydroxyde de sodium, sels d'acides anorganiques et amines.

**! Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
68515-73-1	500-220-1	alkylpolyglycoside	< 5	Eye Dam. 1, H318

**Composants dangereux (continue)**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
1310-73-2	215-185-5	hydroxyde de sodium	15 - 20	Met. Corr. 1, H290 / Skin Corr. 1A, H314 / Eye Dam. 1, H318

**REACH**

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
68515-73-1	alkylpolyglycoside	01-2119488530-36
1310-73-2	hydroxyde de sodium	01-2119457892-27

**Remarques complémentaires**

Inhaltsstoffe gemäß Anhang VII, A, EG-DetergenzienVO 648/2004: <5% anionische Tenside, <5% nichtionische Tenside, <5% Phosphonate.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Remarques générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

**Après inhalation**

Assurer un apport d'air frais.

En cas d'inhalation de brouillard, demander l'avis d'un médecin.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels**

risque de perforation gastrique

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Remarques s'adressant au médecin / traitement**

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyen d'extinction****Agents d'extinction appropriés**

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

mousse

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxyde d'azote ( NOx )

Oxyde de carbone (CO)

Oxydes de phosphore (ex. Pentoxyde de phosphore)

Oxydes de soufre

**5.3. Conseils aux pompiers****Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

**Remarques diverses**

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuel.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

**Équipes d'intervention**

Mettre les personnes en sûreté.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Utiliser un équipement de protection individuel.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

Appliquer des moyens de neutralisation chimique.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

---

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Précautions lors de la manipulation**

Éviter la formation d'aérosol.

Utiliser uniquement des équipements résistant aux bases.

Pour diluer, introduire d'abord l'eau puis incorporer le produit sous agitation.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

**Mesures générales de protection**

Éviter d'inspirer les aérosols.

**Mesures d'hygiène**

Prévoir la possibilité de se laver sur le lieu de travail.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

**Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion**

Le produit n'est pas combustible.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**

Prévoir un sol résistant aux lessives alcalines.  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

**Remarques relatives au stockage avec d'autres produits**

Ne pas stocker avec des acides.

**Informations diverses relatives aux conditions de stockage**

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.  
Conserver sous clef et hors de portée des enfants.  
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.  
Ne pas conserver à une température inférieure à -5 °C.

**Stabilité au stockage**

Durée de stockage: 3 ans.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées**

Voir paragraphe 1.2

**! SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler**

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
1310-73-2	Sodium (hydroxyde de)	VME, 8 heures	2		FT no. 20

**Valeurs de référence DNEL/PNEC****DNEL salarié**

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
1310-73-2	hydroxyde de sodium	1 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (local)	

**! Remarques complémentaires****8.2. Contrôle de l'exposition****Protection respiratoire**

protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit  
en cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre P2

**Protection des mains**

gants (résistants aux lessives alcalines)

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: Butyl, 0,5mm, >=8h.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: NBR, 0,35mm, >=8h.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: NR, 0,5mm, >=8h.

**Protection des yeux**

lunettes assurant une protection complète des yeux

**Autres mesures de protection**

vêtement de protection approprié

**Limitation et contrôle de l'exposition pour l'environnement**

Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>aspect</b>	<b>Couleur</b>	<b>Odeur</b>
liquide	de jaunâtre à brun	inodore

**Seuil olfactif**

non déterminé

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	12,4	20 °C	10 g/l		fortement alcalin.
<b>début d'ébullition</b>	> 100 °C				
<b>Plage de solidification</b>	< -5 °C				
<b>Point d'éclair</b>					Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non applicable				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non applicable				
<b>Température d'inflammation</b>	non déterminé				
<b>Température d'auto-inflammation</b>					non spontanément inflammable
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non significative				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non significative				
<b>Pression de vapeur</b>	ca. 23 hPa	20 °C			

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Densité relative</b>	1,24 g/cm <sup>3</sup>	20 °C			
<b>Densité de vapeur</b>	non disponible				
<b>Solubilité dans l'eau</b>					miscible
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)</b>	1,7				Valeur pour alkylpolyglycoside.
<b>Température de décomposition</b>	>= 100 °C				
<b>Viscosité</b>	non déterminé				
<b>Teneur en solvant</b>	0 %				
<b>Vitesse d'évaporation</b> eau: 0,36 (ASTM D3539).					
<b>Propriétés comburantes</b> aucune					
<b>Propriétés explosives</b> aucune					
<b>9.2. Autres informations</b> Sans phosphates et silicates.					

## ! SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Dégagement de chaleur au contact des acides.

Aucune autre réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable à la température ambiante.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction fortement exothermique avec les acides.

Réagit au contact des métaux légers en dégageant de l'hydrogène.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur et rayonnement direct du soleil.

### 10.5. Matières incompatibles

#### ! Substances à éviter

Réagit au contact des acides forts.

Corrode l'aluminium.



**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	> 5000 mg/kg		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	> 5000 mg/kg		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	
<b>Irritation de la peau</b>	Fortement corrosif.			
<b>Irritation des yeux</b>	Fortement corrosif.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	non sensibilisant			

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition unique).

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).

**Danger par aspiration**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux par aspiration.

**Contrôles toxicologiques (informations diverses)**

Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérigène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge et risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

L'inhalation d'aérosol peut fortement irriter les voies respiratoires et peut nuire aux muqueuses/au poumon.

**Constatations empiriques**

Le produit provoque des graves brûlures.

**! SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

**Effets toxiques sur l'environnement**

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	CL 50 17 mg/l		calculé	
<b>Daphnie</b>	CE 50 17 mg/l		calculé	

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Algues</b>	CE 50 1,1 mg/l		calculé	Après neutralisation, diminution de l'effet nocif de toxique à nocif pour les organismes aquatiques: CE50(Algues, calculé, après neutralisation): 18mg/l.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Dégradabilité physico-chimique** 100 % Neutralisation, mesure de pH. Propriétés alcaliques sont éliminées à 100%.

**Biodégradabilité** > 70 % Biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

hydroxyde de sodium: Aucune bioaccumulation.

alkylpolyglycoside: L'accumulation significative dans les organismes n'est pas prévue (log Kow: 1,7).

**12.4. Mobilité dans le sol**

hydroxyde de sodium: Mobile dans une ambiance aqueuse.

alkylpolyglycoside: Adsorption faible sur le sol (Koc: ~50).

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

**12.6. Autres effets nocifs**

Aucune autre information significative disponible.

**Remarques diverses relatives à l'environnement**

	Valeur	Méthode	Remarque
<b>DCO</b>	ca. 116 mgO2/g		
<b>Valeur AOX</b>	D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.		

**Remarques générales**

Les agents de surface dans notre produit sont biodégradables selon l'annexe III du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.

Danger aigu pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 2 H401: Toxique pour les organismes aquatiques. Après neutralisation: Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.

Le mélange n'est pas classé comme dangereux chronique pour le milieu aquatique.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Code déchets	Nom du déchet
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

**Recommandations relatives au produit**

Ne pas éliminer avec des déchets domestiques.

Neutraliser avec de l'acide de vinaigre (60%) ou de l'acide de citron (solide, cristalin) lorsqu'un bain en acier inox est utilisé.

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

**Recommandations relatives à l'emballage**

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

**Produit de nettoyage recommandé**

l'eau.

**Remarques générales**

Utiliser pour 1 kg de concentré environ 715 ml d'acide vinaigre à 60% ou environ 750 g d'acide citrique sans eau.  
Ne pas utiliser de l'acide chlorhydrique dans le bain ultrasonique!

**! SECTION 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN 1824	UN 1824	UN 1824
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION	SODIUM HYDROXIDE SOLUTION	SODIUM HYDROXIDE SOLUTION
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	8	8	8
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II	II	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non	Non	Non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> aucune			
<b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b> non signifiante			
<b>Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID</b> Étiquette de danger 8 code de restriction en tunnel E			

**! SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Autorisations**

non signifiante

**! Limites d'utilisation**

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 3 - non signifiante s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**Autres réglementations (UE)**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.  
Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.

**Directive COV (composants organiques volatils)**

**Teneur COV** 0 %  
**(composants organiques volatils)**

---

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.

---

**! SECTION 16: Autres informations****Utilisation recommandée et restrictions**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

**Informations diverses**

Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.0

**! Source des principales informations**

Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>.

Informations de nos fournisseurs.

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.